



RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00292

Numéro SIREN : 753 129 105

Nom ou dénomination : JFS AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2017 sous le numéro de dépôt 567

B567

Comptes annuels

2016

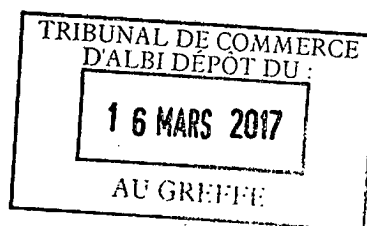
Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

SAS JFS AUTO
17 Rue des Lilas
81120 LABOUTARIE
Tél. 0563426206

APE : 4520A
Siret : 75312910500015

jfsauto.81@gmail.com

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**



CR 13292

 **Sommaire**

Comptes annuels et annexes

Comptes annuels	2
2033A - Bilan simplifié	3
2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)	4
2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values	6
2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportables	7
2033E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	8
2033F - Composition du capital social	9

Comptes annuels

2016

Période du 01/10/2015 au 30/09/2016

Comptes annuels

Désignation de l'entreprise SAS JFS AUTO			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 17 Rue des Lilas 81120 LABOUTARIE					
Numéro SIRET* 7 5 3 1 2 9 1 0 5 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 30/09/2016	
ACTIF					
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	{ Fonds commercial*				
	{ Autres*	014	016	1 000	
	Immobilisations corporelles*	028	030	2 946	
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	8 311	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises *	060	062	9 948	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	2 281	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	070	10 446
		{ Autres* (3)	072	074	1 989
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	16 631	
	Charges constatées d'avance *	092	094	191	
	Total II		096	098	41 489
Total général (I + II)		110	112	49 800	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	3 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	300
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		132	
	Report à nouveau			134	11 980
	Résultat de l'exercice			136	14 605
	Provisions réglementées			140	
	Total I				142
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	696
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	10 789
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....	169		172	8 428
	Produits constatés d'avance			174	
Total III				176	19 914
Total général (I + II + III)				180	49 800
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	4 016
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS JFS AUTO**

Néant *

Exercice N clos le
30/09/2016

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	101 372		
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	50 232		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226	217	
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	151 823	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	72 971		
	Variation de stock (marchandises)*					236	(391)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	31 335		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 024	244	1 970		
	Rémunérations du personnel*					250	21 241		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 616		
	Dotations aux amortissements*					254	841		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	184			
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								
Total des charges d'exploitation (II)						264	134 768		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	17 054		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290	170		
	Charges financières				(V)	294	41		
	Charges exceptionnelles				(VI)	300			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	2 578		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	14 605		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	14 605	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	1 853			
	Divers* dont	intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138			
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350		
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	87				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	15 642	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	15 642	372

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	1 000	412		414		416		416	1 000		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 084	442	4 016	444		446		446	6 100		
	Installations générales, agencements divers	450	4 511	452		454		456		456	4 511		
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	646	472		474		476		476	646		
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
TOTAL		490	8 241	492	4 016	494		496		496	12 258		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 000	502		504		506		506	1 000		
	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	706	532	390	534		536		536	1 096		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	753	542	451	544		546		546	1 204		
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
Autres immobilisations corporelles		560	646	562		564		566		566	646		
TOTAL		570	3 105	572	841	574		576		576	3 946		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5				
	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 %	⑥	15 % ou 16 %	⑦	0 %	⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS JFS AUTO

Néant *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	30 161
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	17 468
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS JFS AUTO												Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
Exercice ouvert le : 01/10/2015												et clos le : 30/09/2016		Durée en nombre de mois		12	
I Production de l'entreprise																	
Ventes de marchandises												108					
Production vendue – Biens												109					
Production vendue – Services												141					
Production stockée												111					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												143					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial												113					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												115					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												116					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												118					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												119					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												153					
TOTAL 1												144					
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																	
Achats de marchandises (droits de douane compris)												121					
Variation de stocks (marchandises)												122					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)												123					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)												145					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances												125					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												146					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												128					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun												148					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												150					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.												133					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												135					
TOTAL 2												152					
III Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 - TOTAL 2		137			
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																	
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)												117					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE												022					
Période de référence												024					
Date de cessation												186					
CFE : Qualification des effectifs																	
Effectifs moyen du personnel												376					
Effectifs affectés à l'activité artisanale												Dont apprentis		Dont handicapés		861	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.																	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.																	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1 (1)
1Néant *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2016

N° SIRET

7 5 3 1 2 9 1 0 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS JFS AUTO

ADRESSE (voie)

17 Rue des Lilas

CODE POSTAL

81120

VILLE

LABOUTARIE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PEZET Prénom(s) Jean FrançoisNom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 26041977 N° Département 81 Commune ALBI Pays FRANCE

Adresse : N° Voie

Code Postal 81120 Commune LABOUTARIE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

JFS Auto
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 17 rue des Lilas, 81120 LABOUTARIE
753129105 RCS ALBI

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 13 FEVRIER 2017

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2016

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 14 605,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 605,97 euros
Auquel s'ajoute:	
Le report à nouveau antérieur	<u>11 980,12 euros</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	26 586,09 euros
A titre de dividendes	15 400,00 euros
Soit 154,00 euros par action	
Le solde	11 186,09 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 11 186,09 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 13 février 2017.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 15 400,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a été rappelé que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.


Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2013 : distribution de 3 971,08 euros de dividendes, soit 39,71 euros par titre entièrement éligibles à l'abattement de 40 %.

Exercice clos le 30 septembre 2014 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2015 : distribution de 3 550,00 euros de dividendes, soit 35,50 euros par titre entièrement éligibles à l'abattement de 40 %.

Certifié conforme
Le Président



Greffe du Tribunal de Commerce
BP 156
81005 ALBI Cedex

Aurillac, le 7 mars 2017

Madame, Monsieur,

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SASU JFS
AUTO ayant approuvé les opérations de l'exercice clos le 30
septembre 2016, vous trouverez ci-joint :

SIÈGE SOCIAL

Résidence du Roc des Ombres
9 chemin de la Ponétie
15000 AURILLAC.
Tél : 04 71 64 10 60
Fax : 04 71 64 58 05
accueil@gestelia-cantal.fr

SIRET 330 574 682 00028
NAF 6920Z

ANTENNES

1 avenue de la Gare
15400 RIOM-ES-MONTAGNES
Tél : 04 71 78 16 72
Fax : 04 71 78 10 55

Résidence Indiciac
14 bis Rue Marcellin Boudet
15100 SAINT-FLOUR
Tél : 04 71 60 11 10
Fax : 04 71 64 58 05

36 avenue Charles Périé
15200 MAURIAC
Tél : 04 71 67 33 70
Fax : 04 71 64 58 05

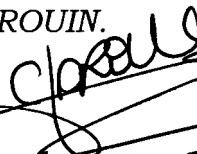
SECTION AGRICOLE

98 rue Léon Blum
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 64 35 35
Fax : 04 71 64 99 46

- **un exemplaire des comptes annuels,**
- **un exemplaire de la proposition d'affectation du résultat et de la résolution d'affectation votée par l'Assemblée,**
- **un chèque de 45,48 euros pour le coût de ce dépôt.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour GESTELIA,
C. DROUIN.



NB/ Veillez s'il vous plaît adresser le récépissé du dépôt des comptes annuels à GESTELIA Cantal, Résidence du Roc des Ombres, 9 chemin de la Ponétie à AURILLAC (15000) à l'attention de Madame Cécile DROUIN.